



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu de l'article 521.427 du Règlement de l'aviation canadien (RAC). Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle a la garde et la responsabilité sauf si les exigences de l'article 605.84 du RAC se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625, Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité aux CN.

Numéro :

CF-2021-39

Date d'entrée en vigueur :

24 novembre 2021

ATA :

52

Certificat de type :

A-236

Sujet :

Portes – Issues de secours – Couvercle de poignée de porte de sortie de secours d'aile – Force d'ouverture supérieure aux limites de conception

Applicabilité :

Les avions d'Airbus Canada Limited Partnership (anciennement C Series Aircraft Limited Partnership, Bombardier Inc.) :

Modèle BD-500-1A10 portant les numéros de série 50020 à 50040,

Modèle BD-500-1A11 portant les numéros de série 55047, 55048, 55050 à 55054 et 55056.

Conformité :

Dans les 6 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été déterminé dans la chaîne de montage finale que le couvercle de poignée de porte de sortie de secours d'aile de certains avions était difficile à ouvrir. Une enquête a constaté que les ferrures de certains couvercles de poignée de porte de sortie de secours d'aile étaient susceptibles de subir de la flexion, ce qui augmente la force nécessaire pour ouvrir le couvercle de la poignée de porte de sortie de secours d'aile au-delà des exigences de conception. Le couvercle de poignée de porte de sortie de secours d'aile doit être enlevé pour accéder à l'issue de secours en cas d'urgence. S'il n'est pas corrigé, cet état peut nuire à l'évacuation des passagers.

La présente CN rend obligatoire le remplacement des ferrures de couvercle de poignée de porte de sortie de secours d'aile des avions visés par une conception différente afin de réduire la force nécessaire pour l'ouverture du couvercle.

Mesures correctives :

Déposer et remplacer les ferrures de couvercle de poignée de porte de sortie de secours d'aile conformément aux consignes d'exécution de l'édition 001 du bulletin de service BD500-252035 d'Airbus Canada, en date du 30 septembre 2020, ou de toute révision ultérieure approuvée par le chef, Maintien de la navigabilité aérienne de Transports Canada.

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

Le chef, Maintien de la navigabilité aérienne

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr

Émise le 10 novembre 2021

Contact :

Christopher Banken, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique TC.AirworthinessDirectives-Consignesdenavigabilite.TC@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.